



# PPRI de l'Helpe Mineure

**COMITE DE  
CONCERTATION  
DU 02 juillet 2008**





# PPRI de l'Helpe Mineure

## Plan de la présentation

- ✓ Où en est -on?
- ✓ Prise en compte des remarques des divers acteurs sur l'aléa et les enjeux;
- ✓ Modifications des cartes d'aléa par la DDE
- ✓ Présentation de la méthodologie du zonage et du règlement
- ✓ Prochaines échéances



# PPRI de l'Helpe Mineure

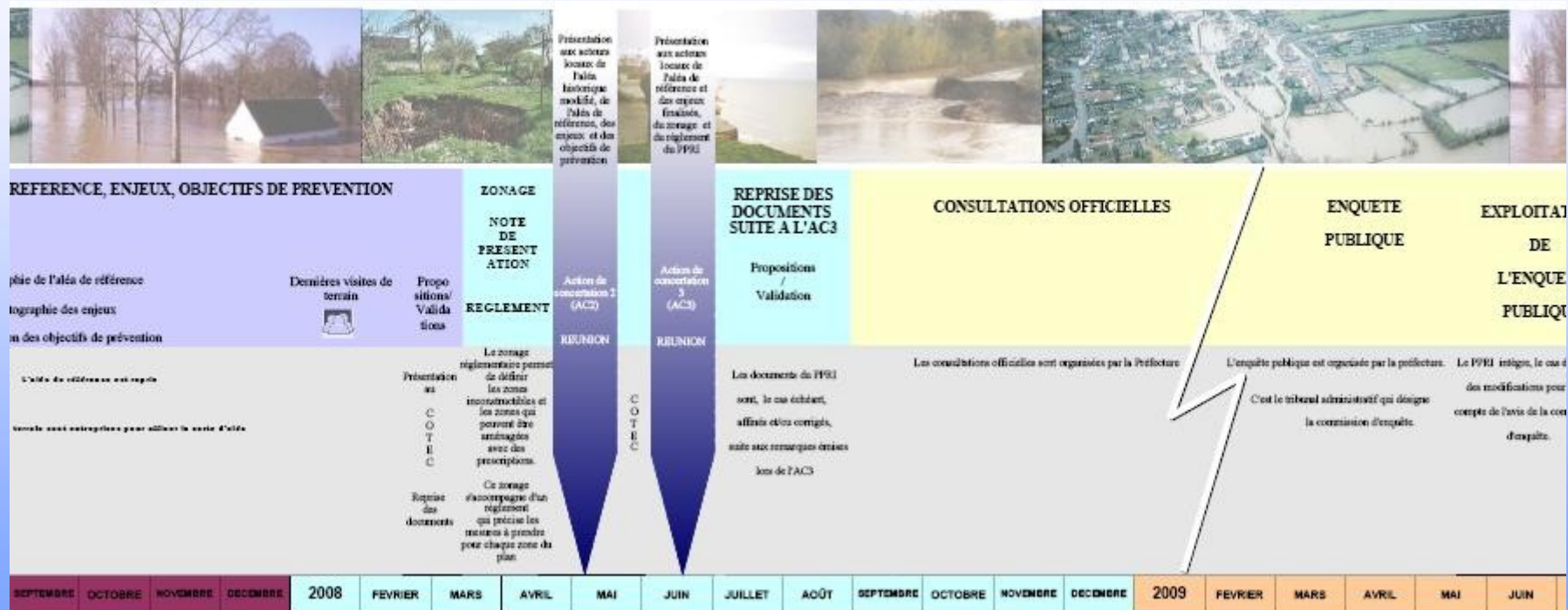
## ✓ Où en est -on?

- ✓ Prise en compte des remarques des divers acteurs sur l'aléa et les enjeux
- ✓ Modifications des cartes d'aléa par la DDE
- ✓ Présentation de la méthodologie du zonage et du règlement
- ✓ Prochaines échéances



# PPRI de l'Helpe Mineure

## Le planning d'élaboration du PPRI







# PPRI de l'Helpe Mineure

- ✓ Où en est -on?
- ✓ **Prise en compte des remarques des divers acteurs sur l'aléa et les enjeux**
- ✓ Modifications des cartes d'aléa par la DDE
- ✓ Présentation de la méthodologie du zonage et du règlement
- ✓ Prochaines échéances



# PPRI de l'Helpe Mineure

## Prise en compte des remarques des acteurs

Plusieurs membres du COCON nous ont envoyé leurs avis ou remarques

Nous avons également rencontré les mairies qui l'ont souhaité



# PPRI de l'Helpe Mineure

## Prise en compte des remarques des acteurs

### DDAF

#### Remarques

- signalement de zones inondées historiquement supplémentaires sur un certain nombre de communes

#### Prise en compte

- indications trop imprécises pour être reportées sur carte dans le PPR mais prises en compte dans les données risques de la DDE



# PPRI de l'Helpe Mineure

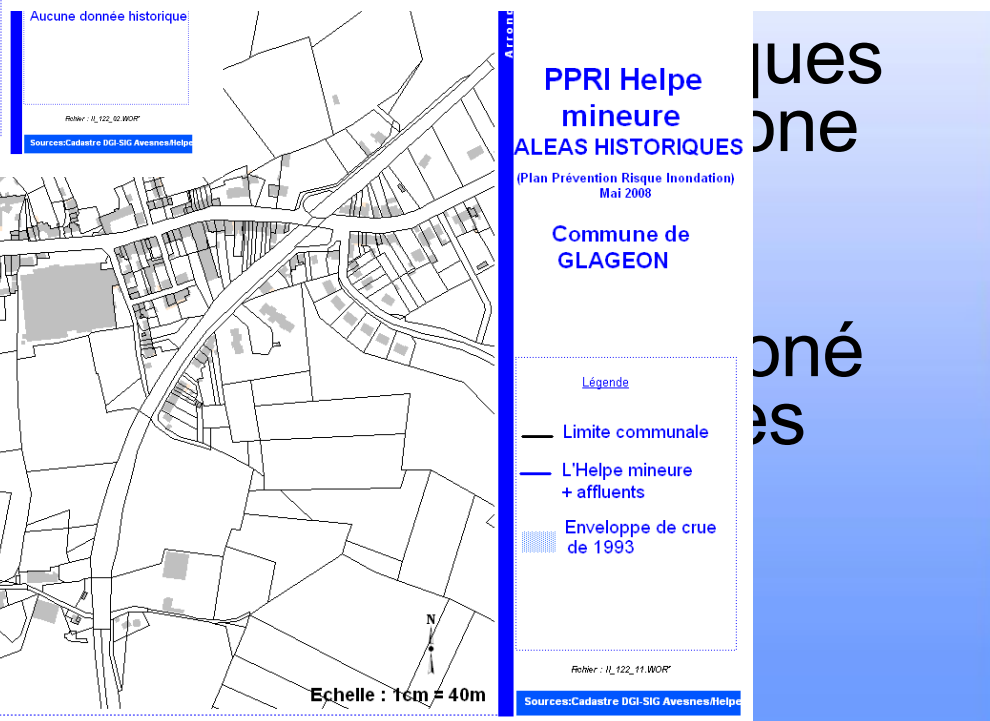
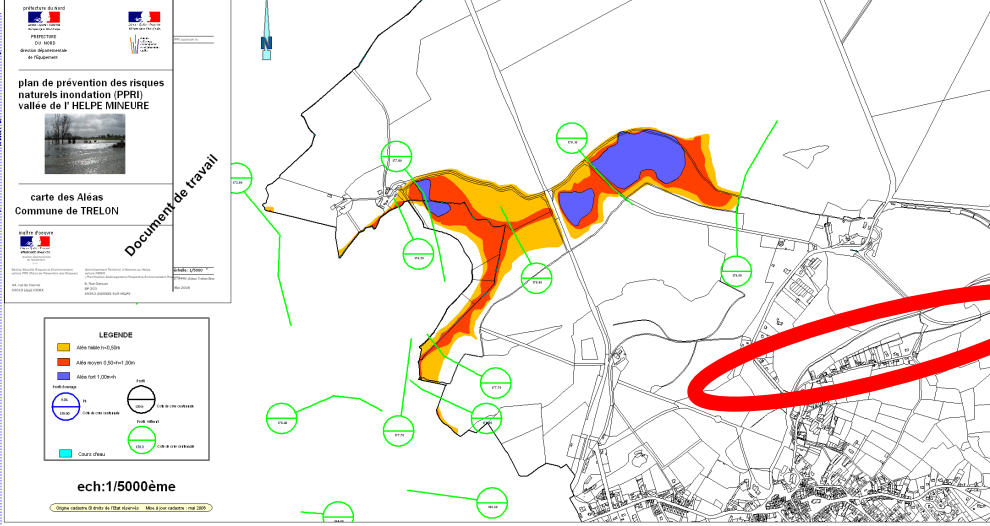
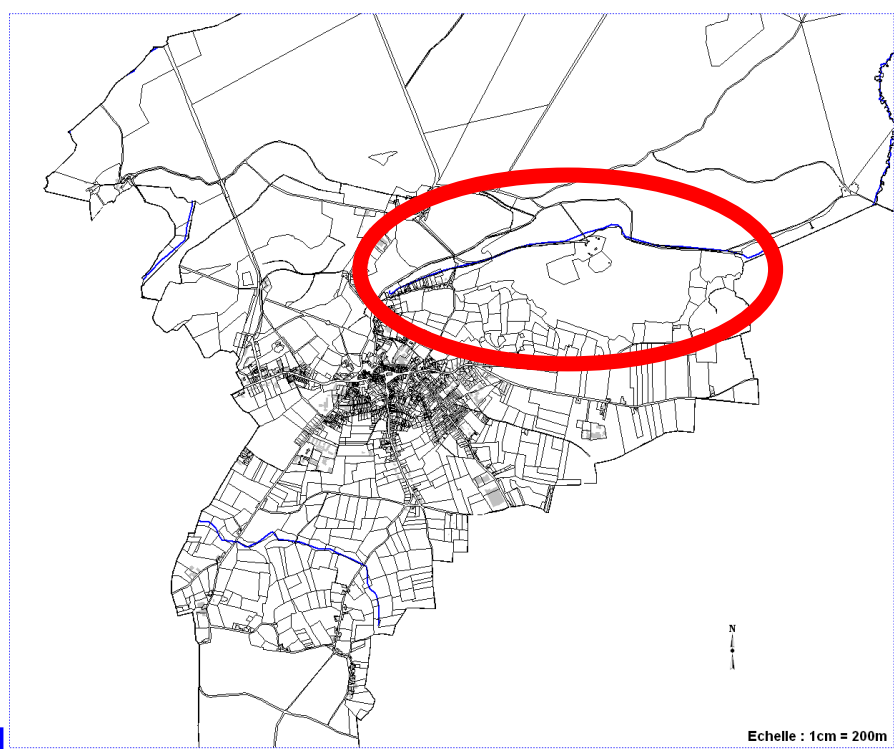
## Prise en compte des remarques des acteurs

### Sambre Environnement Avesnois

#### Remarques

- Signale qu'il possède des données de hauteur d'eau différentes pour les crues historiques mesurées à la station d'Etroeungt
- Fait remarquer que la zone inondée reportée sur la carte des aléas historiques de Glageon est due à une inondation par ruissellement ayant eut lieu en 1992
- Signale que le tracé hydraulique sur la commune de Trelon est erroné





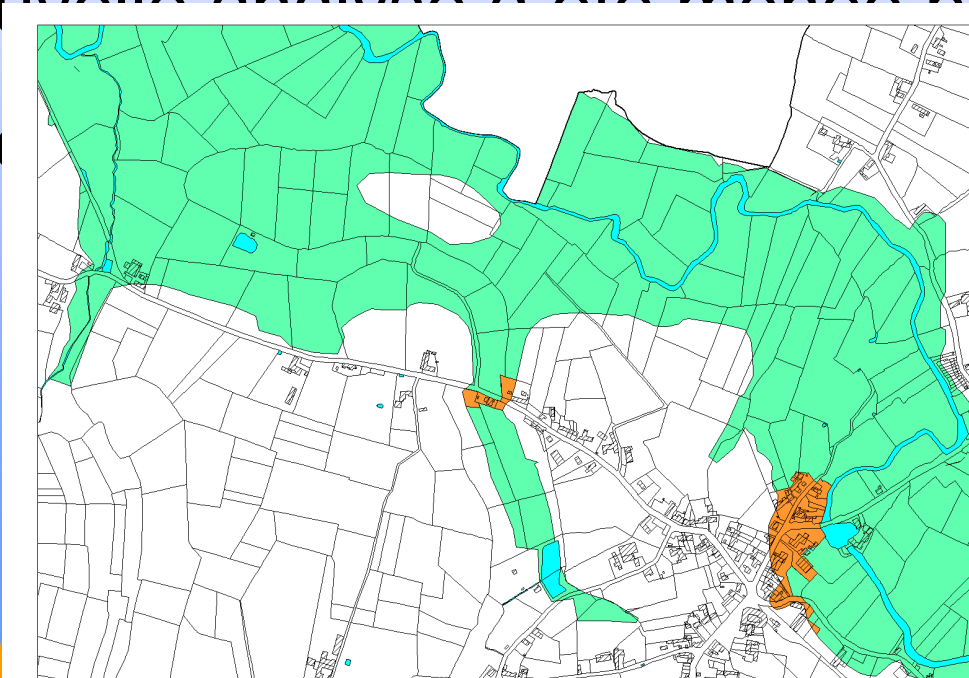
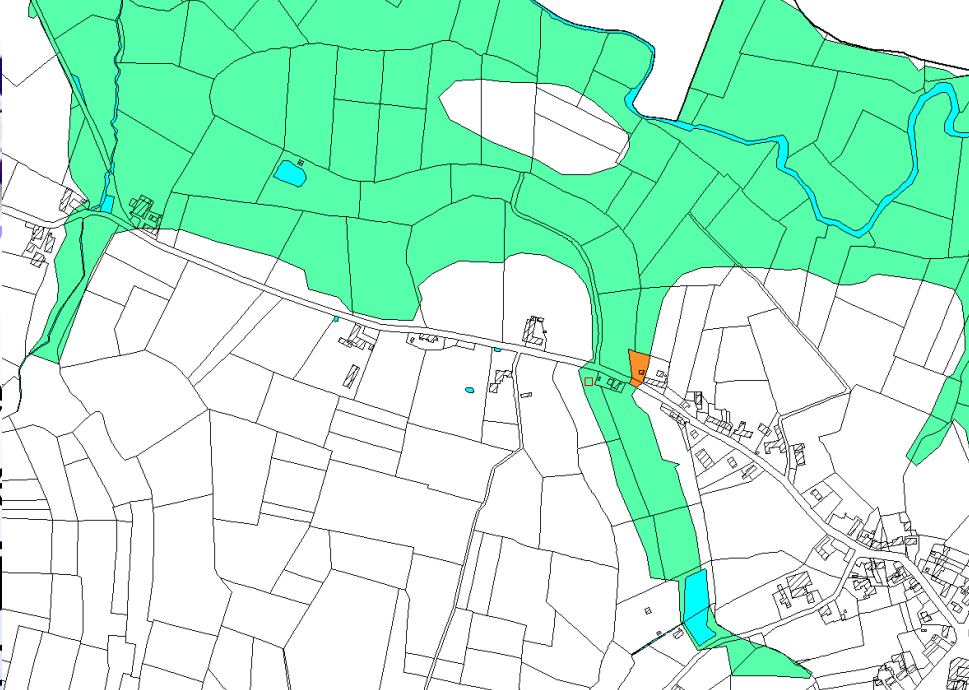


Pr

**Mairie de Remarqueville**

– Mise à jour  
Prise en compte

– Une nouvelle analyse a été menée prenant en compte les enjeux des enjeux



pe Mineure  
marques des  
acteurs

ns

prenant en  
e de la carte  
fié



# PPRI de l'Helpe Mineure

- ✓ Où en est -on?
- ✓ Prise en compte des remarques des divers acteurs sur l'aléa et les enjeux
- ✓ **Modifications des cartes d'aléa par la DDE**
- ✓ Présentation de la méthodologie du zonage et du règlement
- ✓ Prochaines échéances

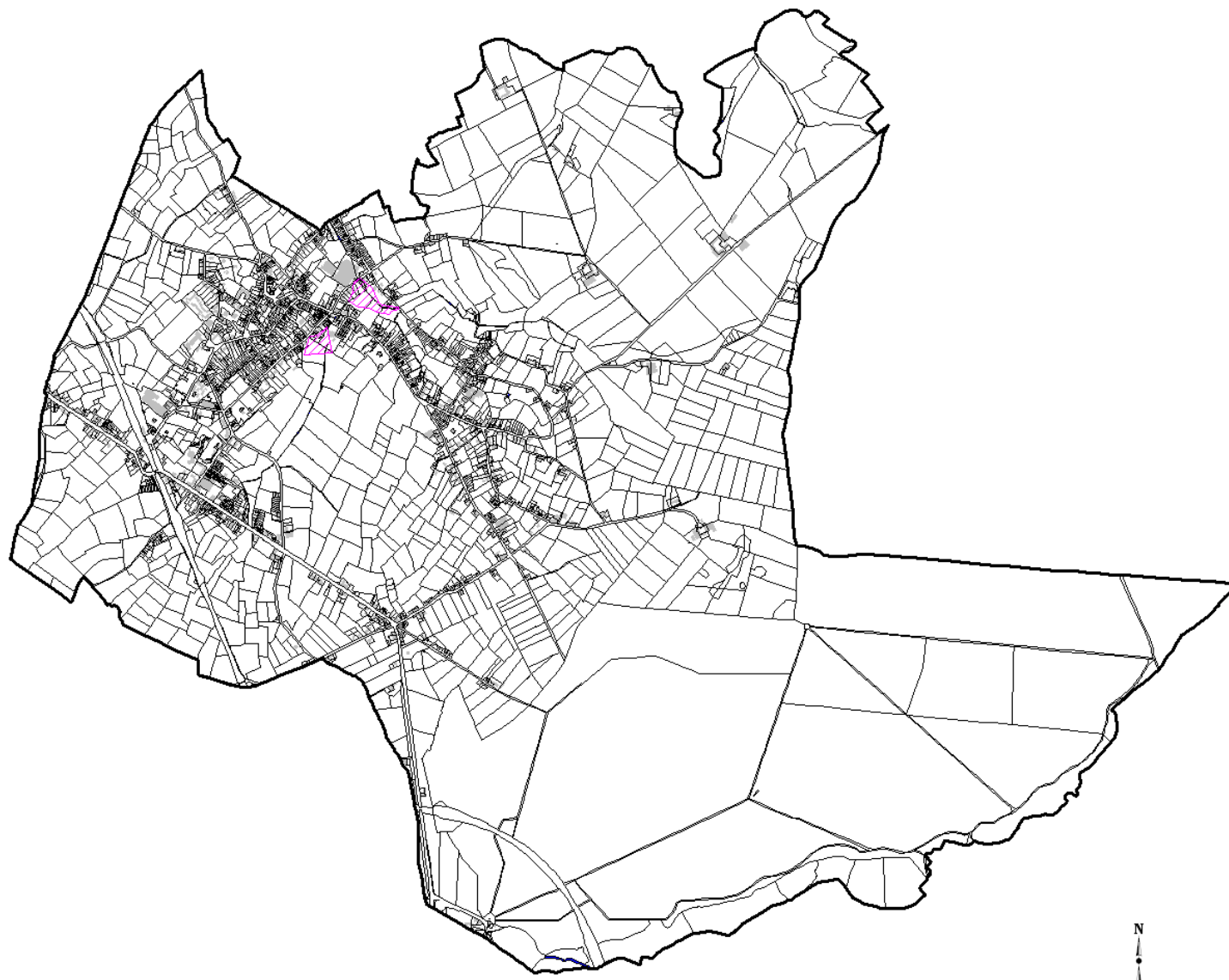


# PPRI de l'Helpe Mineure

## Modifications par la DDE

### Deux types de modifications :

- quelques petites modifications des cartes de l'aléa de référence
- des mises à jour des cartes d'aléas historiques qui font suite aux remontées des inondations 2008



Echelle : 1cm = 200m



8, rue De Gaulle  
BP 209  
59889 Avesnes/ Helpe CEDEX  
Tel : 03 27 56 40 40  
Fax : 03 27 56 40 41

Arrondissement d'Avesnes/ Helpe

# PPRI Helpe mineure ALEAS HISTORIQUES

(Plan Prévention Risque Inondation)  
Mai 2008

## Commune de SAINSDU-NORD

[Légende](#)

-  Limite communale
-  L'Helpe mineure + affluents
-  Zones inondées 2008 repérées

Fichier : II\_122\_15.WOR

Sources: Cadastre DGI-SIG Avesnes/ Helpe







# PPRI de l'Helpe Mineure

Au final les cartes suivantes ont été modifiées :

- **aléa de référence** : Maroilles, Rocquigny, Wignehies, Fourmies, Floyon, Glageon, Larouillies, Trelon, Cartignies
- **enjeux** : Grand-Fayt
- **aléas historiques** : Cartignies, Sains-du-Nord, Glageon

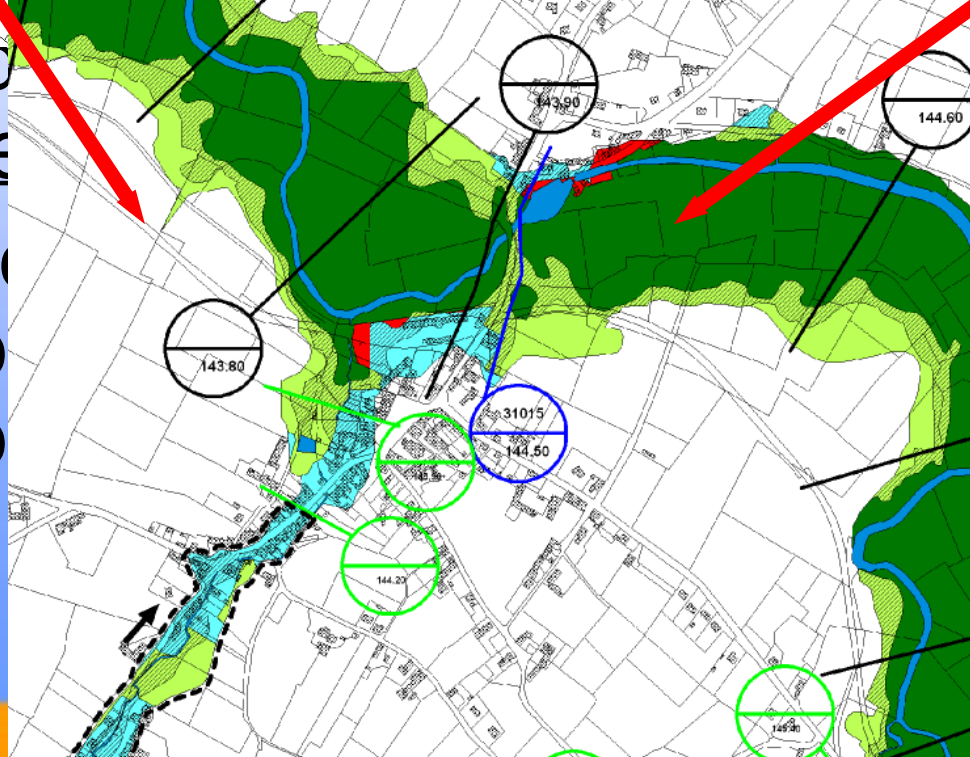
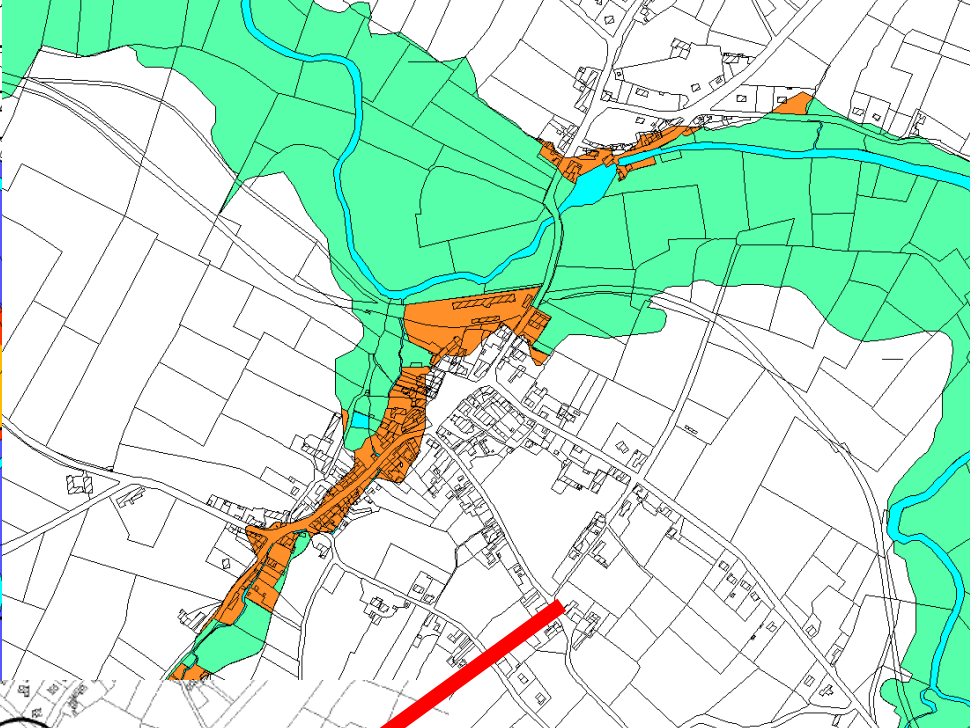
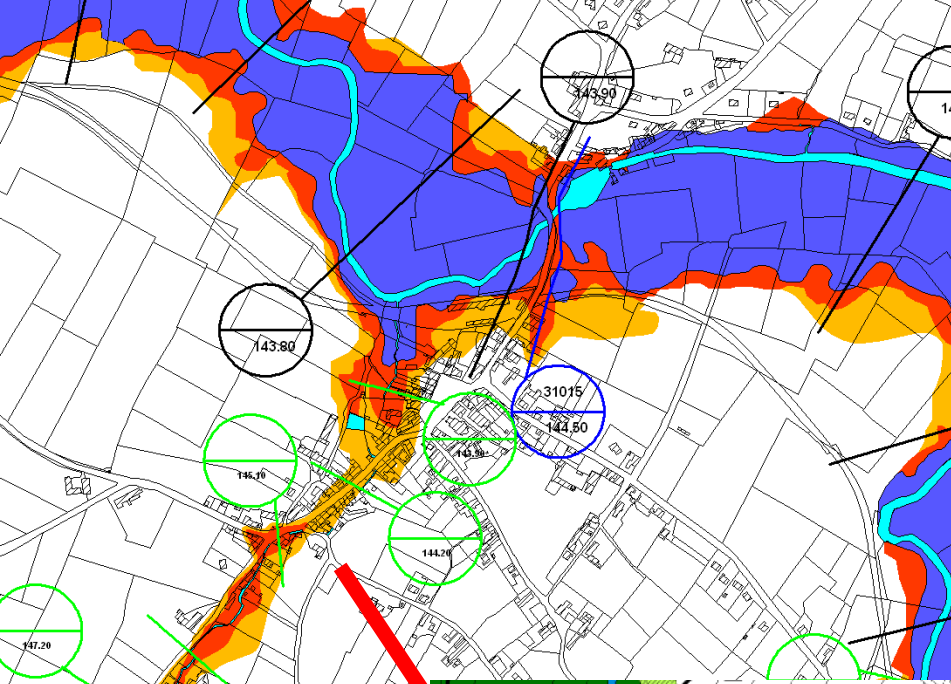
Toutes les cartes modifiées vont être mises sur le site internet de la DDE dans les prochains jours :

[www.nord.equipement.gouv.fr](http://www.nord.equipement.gouv.fr)



# PPRI de l'Helpe Mineure

- ✓ Où en est -on?
- ✓ Prise en compte des remarques des divers acteurs sur l'aléa et les enjeux
- ✓ Modifications des cartes d'aléa par la DDE
- ✓ **Présentation de la méthodologie du zonage et du règlement**
- ✓ Prochaines échéances



- Cnad  
préve
- Ce d  
d'urb  
d'urb

objectif de  
èglement.  
cuments  
esures



# PPRI de l'Helpe Mineure

## Objectifs de Prévention

Principes repris dans le zonage

Type d'occupation des sols	Champs d'expansion des crues (ZEC)	Parties actuellement urbanisées (PAU)
<b>Aléa</b>		
Aléa fort	<b>Zone vert foncé</b>	<b>Zone rouge</b>
Aléa moyen	<b>Zone vert clair hachurée</b>	<b>Zone bleue hachurée</b>
Aléa faible	<b>Zone vert clair</b>	<b>Zone bleue</b>



# PPRI de l'Helpe Mineure

## Objectifs par zone



- Stopper toute urbanisation
- Préserver les capacités de stockage et d'expansion des crues
- Réduire la vulnérabilité des bâtiments et infrastructures existantes



- Préserver les capacités de stockage et d'expansion des crues,



- Réduire la vulnérabilité des bâtiments et infrastructures existantes





# PPRI de l'Helpe Mineure

## Objectifs par zone



- Stopper toute urbanisation
- Réduire la vulnérabilité des bâtiments et infrastructures existantes



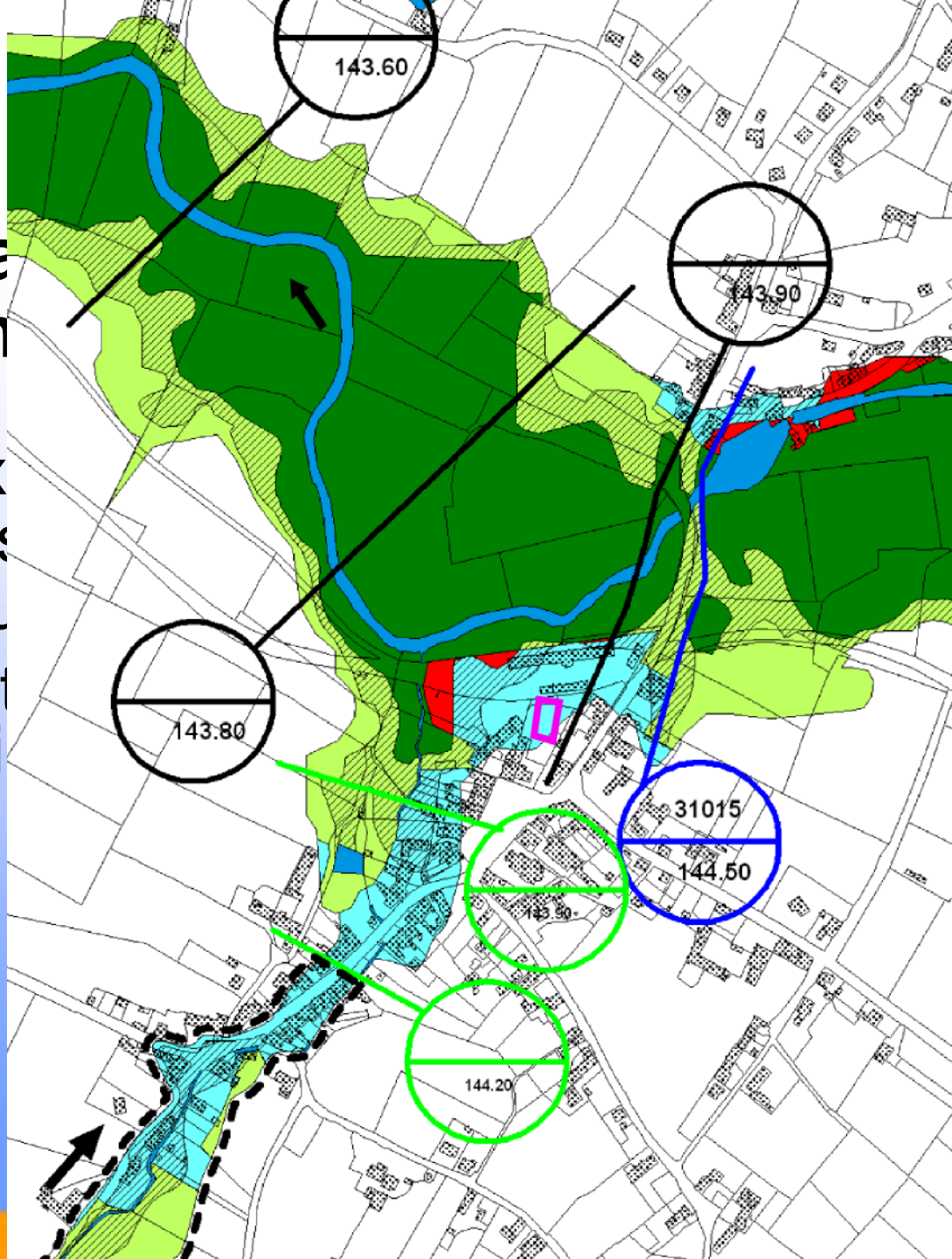
- Permettre une urbanisation limitée sous conditions
  - de mise en sécurité
  - de limitation du volume soustrait au champ d'expansion des crues
- Réduire la vulnérabilité des des bâtiments et infrastructures existantes



# Déterminer la mise en

**Cas 1** : il ex  
centennale s  
amont ou au

→ La cot  
ce profi



lineaire  
incipes  
e pour

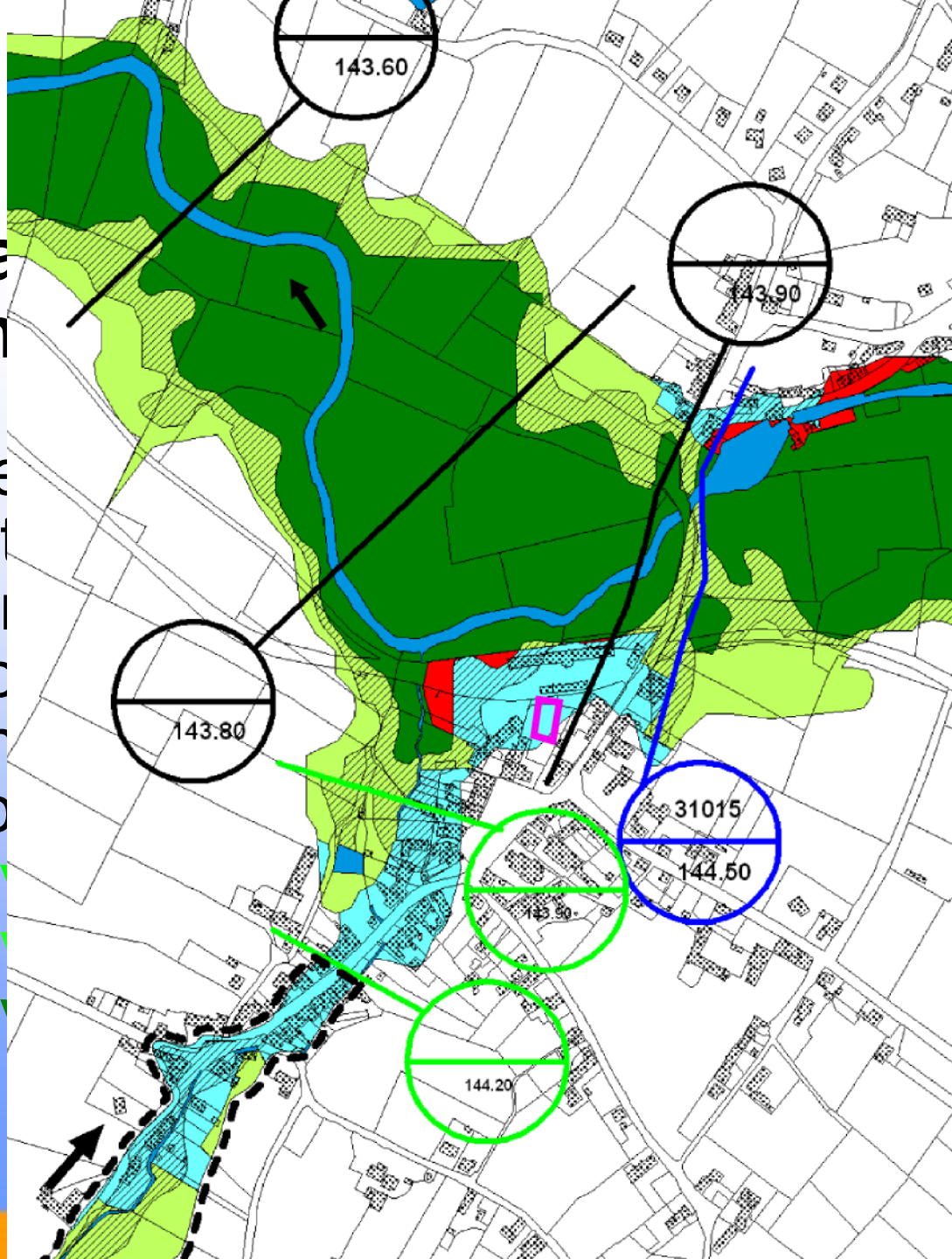
de crue  
ire en  
ant sur



# Déterminer la mise en

**Cas 2 :** il n'y a pas de crue centenaire réglementaire (zones entourees) est déterminée au point le plus

- zone
- zone
- zone



lineaire  
rincipes

e pour

a cote

onsidéré  
référence  
rapport

:  
+1 m  
5 m



# PPRI de l'Helpe Mineure

## Règlement – quelques principes

### Zone bleue :

- Etablissements recevant du public vulnérable (personnes âgées, jeunes enfants etc...) sont interdits
- Nouveaux biens autorisés :
  - Premier plancher habitable au dessus de la cote de référence
  - Volume soustraits à la crue: surface des remblais <20% de l'Unité Foncière touchée
  - Extensions < 20m<sup>2</sup>
  - Fourniture Notice de mise en sécurité





# PPRI de l'Helpe Mineure

## Règlement – quelques principes

### Zone vert clair

- Nouveaux biens autorisés seulement :
  - pour la pérennité des activités agricoles (mise aux normes possibles, et extension ou nouvelle construction liée à une activité existante possibles si impossibilité ailleurs, attention pas d'habitations)
  - pour les extensions de biens existants si mise en sécurité et non aggravation du risque (limité à 20 m<sup>2</sup>)
  - Fourniture d'une notice de prise en compte du risque





# PPRI de l'Helpe Mineure

## Règlement – quelques principes

### Zones **vert foncé** et **rouge**

- Interdiction de toute nouvelle construction sauf extension pour raison d'habitabilité ou de sécurité et limitée à 10m<sup>2</sup>



# PPRI de l'Helpe Mineure

## Règlement – quelques principes

### Prescriptions sur l'existant

- Montant mesures obligatoires limité à 10% valeur vénale biens exposés
- Établissements recevant du public vulnérable : présentation des mesures précises d'alerte et d'évacuation
- Mise à l'abri des entrées d'eau par dispositifs d'étanchéité, et mise en place de pompes



# PPRI de l'Helpe Mineure

- ✓ Où en est -on?
- ✓ Prise en compte des remarques des divers acteurs sur l'aléa et les enjeux;
- ✓ Modifications des cartes d'aléa par la DDE
- ✓ Présentation de la méthodologie du zonage et du règlement
- ✓ **Prochaines échéances**



# PPRI de l'Helpe Mineure

## Prochaines échéances

- Avis sur les documents remis (cartes du zonage réglementaire et règlement) pour début Septembre 2008
- Reprise des remarques par la DDE et lancement des consultations officielles: Septembre 2008
- Enquête Publique: Février 2009
- Approbation: Septembre 2009



# PPRI de l'Helpe Mineure

## Rappel de nos obligations (Etat et Collectivités)

Nous détenons une information sur le Risque (aléa historique, aléa de référence), nous avons l'obligation :

- D'informer
- De la prendre en compte dans l'urbanisme

Prise en compte dans les PLU

Application de l'article R111.2 du code de l'urbanisme

Décret d'Information des Acquéreurs et Locataires





# PPRI de l'Helpe Mineure

Toutes les nouvelles cartes et le projet de règlement vont être mis sur le site internet de la DDE dans les prochains jours :

[www.nord.equipement.gouv.fr](http://www.nord.equipement.gouv.fr)

**Merci de votre attention !**